



**Ensemble des administrateurs présents :**

Evelyne CARRÉ, Gislaine DROUINEAULT, Patrick FALAISE, Michel FOUILLAUX, Jean FRÉBOURG, Françoise GIRMA, Sylviane GRISON, Claude GURY, Marie-Christine LI SEN LIE, Françoise LOIRE, Patrick LOPEZ, Jacques MIET, Alain PIERRE, Jean-Jacques PORIEL et Karol SACHS.

**1. Approbation du Procès Verbal du 11 avril 2019**

Sous réserve de la suppression de l'article, Frais de repas (cf. article 8 « Questions Diverses ») non compatible avec le bon équilibre du budget de l'association, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 11 avril 2019.

**2. Compte rendu AGR Paris (Jacques MIET)**

Cette AGR était animée par Jérôme SADDIER très impliqué et par Christine JACGLIN.

Le nombre de participants était significatif bien que l'heure et le jour (vendredi) n'aient certainement pas favorisé la participation.

L'Assemblée a commencé avec un film retraçant des débats organisés par le Crédit Coopératif sur l'argent et la banque.

Puis des questions ont été posées par la salle :

- le sujet de l'offre de financement en viager est apparu plusieurs fois
- un client à l'ancienneté certaine a manifesté fort son mécontentement suite à la migration mais... un autre client est opportunément intervenu pour dire que tout allait bien pour lui et a donc évité à l'assemblée de trop s'appesantir sur ce sujet dont on nous a confirmé qu'il était résolu.
- Jacques MIET a posé une question relative au coefficient d'exploitation particulièrement dégradé et les perspectives d'avenir de celui-ci. Un sujet absent des documents fournis. Christine Jacglin a précisé que le coefficient d'exploitation du 1<sup>er</sup> trimestre 2019 était d'une bonne facture comme jamais elle n'en a connue. A suivre...

En effet, elle confirme que la baisse des commissions de 14 millions € ne s'explique qu'à hauteur de 3 millions € du fait de remises faites afin de

faire accepter les dysfonctionnements liés à la migration. L'origine de la baisse est à trouver sans doute dans l'évolution du volume des opérations.

Les résolutions proposées étaient en nombre et surtout en matière de renouvellement d'Administrateurs.

On constate que le Conseil d'Administration a changé délibérément de nature. Les représentants des mouvements sont désormais pour l'essentiel confinés au rôle de censeurs...

Il faut espérer que cela n'entraînera pas le Conseil à s'éloigner de la relation ternaire et à être plus sensible aux demandes particulières qu'aux demandes d'intérêt général.

La Fondation du Crédit Coopératif, pour sa part innove. Trois prix ont été distribués, désormais qualifiés de « Prix de l'Inspiration en Economie Sociale » et non plus de l'Innovation en Economie Sociale et Solidaire. Enfin la Fondation a mis en place un système d'abondement en créant un « pot commun » ouvert à tout acte de philanthropie. Peut-être un projet pour l'AACC ? A suivre....

### **3. Compte rendu AG sur Parts P (Jacques MIET)**

Au cours de cette AG, Jacques MIET a posé 2 questions :

- Quid de l'affectation des représentants des familles de clientèle au statut de censeur ; une difficulté à venir pour la relation ternaire ?
- La baisse des commissions est-elle due à des pertes de clients ou des mouvements confiés ?

La réponse donnée est que l'origine de cette baisse serait due à des erreurs de paramétrages, ex des informations Cautions soit 1,2 millions € de manque à gagner.

4,2 millions € de commissions prélevés seraient toujours en comptabilité générale et non affectés en produits !

Pour mémoire, la migration a eu lieu en mai 2018, le directeur financier a changé de fonction dans l'entreprise en décembre 2018.

Les résultats au 30/03 ont été présentés en AG :

PNB	93,3 pour 96,8 prévus et 97,7 en 2018
MINIFI	57,1 pour 56 prévu et 58 en 2018
Commissions	29,3 pour 34,7 prévu et 37,7 en 2018
FG	-74,8 contre- 79,6 prévu et -88,8 en 2018
RBE	18,5 contre 17,2 prévu et 9,1 en 2018
Risque	+5,8 contre -2,4 en 2018 (effet IRFS 9)

IS	-8,5 contre -3,3 en 2018
RN	18 contre 4 en 2018 => coefficient exploitation 80,2 ou après risque 73,9

#### **4. Questions posées à Monsieur JL Bancel et au Conseil d'Administration du Crédit Coopératif (Jacques MIET)**

L'association des Anciens du Crédit Coopératif a procédé à la lecture attentive de la brochure annuelle 2018. Celle-ci selon nous décrit une évolution négative du Crédit Coopératif et laisse des questions sans réponse. Aussi, conformément aux procédures habituelles de participation, nous désirons obtenir des précisions sur les questions suivantes :

1) Forte diminution du résultat consolidé du Groupe.

Si l'activité a connu un développement satisfaisant en 2018 avec une progression des encours de crédit de 8% et une hausse de près de 5% de la collecte globale d'épargne de bilan, le résultat net du Groupe en s'établissant à 36,3 millions d'euros est en forte diminution sur celui de 2017 (52,8 millions d'euros) et ce malgré quelques plus-values sur cession d'immeubles.

Le coefficient d'exploitation, l'un des indicateurs de la performance interne, est très élevé et en forte croissance (+6,4%). Nous avons bien noté des événements exceptionnels non récurrents explicitant partiellement cette dégradation. Cependant dans un contexte de niveau général des taux d'intérêt déjà très bas et qui semble devoir se maintenir encore pendant longtemps ne faut-il pas craindre que la marge d'intérêt générée par les encours doive continuer à baisser et que l'effet volume, non généralisé en 2018 dans toutes les clientèles, lié à la croissance des encours soit insuffisant pour compenser la diminution du taux de marge du stock de crédit.

En outre, on relève qu'en 2018, la marge sur les commissions toujours très significative du volume des opérations confiées par les clients s'est largement dégradée. On souhaiterait connaître l'analyse du Conseil d'Administration sur cette situation préoccupante et les mesures prises pour retrouver un niveau de résultat en rapport avec les ambitions de développement.

2) Informations sociales, accroissement du pourcentage de salariés ayant quitté l'entreprise.

Comme l'an dernier on observe un nombre important de salariés ayant quitté l'entreprise, 495 personnes soit 26% de l'effectif total contre 23% en 2017 en raison entre autres d'une augmentation des démissions.

Si une organisation s'enrichit de l'arrivée de nouveaux de collaborateurs porteurs d'idées innovantes, elle s'appauvrit du départ de salariés expérimentés très imprégnés des valeurs du Crédit Coopératif. Nous renouvelons l'inquiétude déjà exprimée, il y a un an sur ce turn-over élevé qui peut traduire un manque

d'adhésion à la stratégie et aux méthodes de gestion du Crédit Coopératif et susceptible d'être un handicap au développement.

3) Nouvelle plate-forme informatique.

La migration informatique sur la plate-forme ITCE a représenté un investissement de 105 millions € très supérieur au premier chiffrage initial de 50 millions €. Sachant que 80% des 105 millions € ont déjà été passé en charge sur les exercices 2016, 2017 et 2018, nous souhaiterions connaître si les économies attendues en terme d'exploitation sont bien au rendez-vous et pour quel montant.

N.B. : Pour ceux qui n'ont pas lu la brochure, voici quelques chiffres extraits de celle-ci :

Baisse du PNB de 8,1% s'expliquant principalement par une baisse de la marge d'intérêts, la cession de l'activité du CBI mais aussi des commissions (-12%) à hauteur de 17,5 millions d'euros...

La baisse radicale du RBE (-32,9% à 69 millions d'euros) malgré une baisse de 1% des frais de personnel n'a pas empêché grâce à une baisse des dotations pour risques opportune de distribuer aux sociétaires de façon similaire à l'année passée. Comme le résultat net est de 36,3 M€ contre 52,8 M€ l'an passé les dotations aux réserves ont été limités aux statutaires. Le report à nouveau est stable.

En synthèse, le coefficient d'exploitation fait ressortir une très nette dégradation à 82,5% contre en 2017 76,1% et le coefficient de solvabilité quoiqu'au-dessus des normes baisse à 13,8 %.

D'autres chiffres nous ont laissés perplexes :

L'évolution du nombre de clients est incompréhensible

Le nombre total de salariés ayant quitté l'entreprise est toujours aussi alarmant.

Pour mémoire, nous avons déjà posé une question à ce sujet sans réponse pertinente

Voici les chiffres : 495 contre 512 en 2017 avec un taux de départ à la retraite stagnant à 2% mais une augmentation de 50% du nombre de démission : 6,4% contre 4,2%. Ramené à un effectif en légère baisse : 1931 contre 1960 mais quasi stagnant en effectif moyen cela interroge pour le moins. Quel futur affectio societatis des salariés est à anticiper dans ces conditions ?

## **5. Compte-rendu de la rencontre avec Jérôme SADDIER**

Jacques MIET accompagné de Jean-Jacques PORIEL et Karol SACHS ont rencontrés, Jérôme SADDIER à Nanterre.

- Jacques MIET a fermement indiqué qu'il souhaitait plus de transparence dans les relations de la part du Crédit Coopératif.

- Jérôme SADDIER qui est en pleine réorganisation de la Chambre de l'Economie Sociale, dont il est le Président depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Jean-François BANCEL devrait quitter le Crédit Coopératif en mars 2020.
- Les Caisses d'Epargne sont très satisfaits d'avoir reçu EPS.

Le prochain rendez-vous au Crédit Coopératif avec Christine JACGLIN, est fixé 24 septembre 2019 à 15h30. Jacques MIET sera accompagné de Patrick LOPEZ.

## **6. Compte-rendu de la rencontre avec la Fondation du Crédit Coopératif et suite à donner (Karol SACHS)**

Cette réunion s'inscrit dans le prolongement de la décision du Conseil d'Administration AACC du 11 avril 2019 de rencontrer la Fondation du Crédit Coopératif. Cette rencontre du 7 juin 2019, réunissait :

- pour l'AACC, Karol SACHS
- pour la FCC, Christophe VERNIER (Directeur), Amélie PEDROT (responsable du programme " Prix de l'inspiration en ESS") ainsi qu'un stagiaire.

La FCC est une Fondation d'entreprise, donc l'activité est programmée sur 3 ans et agréée par les autorités de tutelles, et donc ne pouvant pas être modifiée.

L'objet de la réunion était d'examiner l'opportunité de créer un prix « Coup de cœur » ou de l'« Innovation », ou les deux, décerné par l'AACC, et/ou l'accompagnement de projets primés par la FCC.

La FCC peut attribuer un prix à toute structure ayant les statuts de l'ESS et/ou l'USUS. La FCC étant un organisme de mécénat et non de sponsoring, les dossiers de candidatures sont déposés via l'internet, et non via les Agences du Crédit Coopératif.

En 2019, 1144 dossiers de candidatures ont été présentés (+ 37% par rapport à 2018). On peut estimer que 20% des dossiers sont inspirés par le Réseau.

Sur 1144 dossiers, la FCC présélectionne 25% des dossiers, qui sont envoyés aux Agences pour prise de contact et + de précisions.

Les Comités d'Agences attribuent 60 prix de 3.000€ chacun. Ces 60 prix sont envoyés aux Comités Régionaux (il y a 14 régions CC soit 12 + région Montpellier et région Aquitaine Nord) qui surenchérit sur 42 de ces projets en ajoutant 1.500 € pour chacun. Puis le niveau national choisit 4 projets augmentés chacun de 8.000 €.

Enfin les Porteurs de part P choisissent en votant en ligne un projet « Prix des sociétaires » + 2.000 € et les clients de E-Agences sélectionnent un projet pour 1.500 €.

En conclusion un projet peut cumuler : 3.000 € au niveau local + 1.500 € au niveau régional + 8.000 € au niveau national + 2000 € pour le « Prix des sociétaires », soit un total de 14.500 €.

Les bénéficiaires de ces prix ne sont pas obligatoirement des clients du CC et ce qui est le plus curieux, ils ne le deviennent pas après avoir reçu un prix !!!

Les pistes de collaboration entre l'AACC et la FCC envisagées:

1- l'AACC peut devenir pourvoyeur de candidatures, en liaison avec les Agences lorsqu'il y a une représentation d'adhérents de l'AACC en région. La FCC est favorable

2- Créer un ou plusieurs prix de l'AACC.

3- Accompagner des projets primés par les membres de l'AACC.

Après de nombreux échanges entre les administrateurs de l'AACC, il ressort les points suivants :

- questionnement sur l'opportunité d'une sur la participation financière de l'AACC à un Prix de la FCC, mais plutôt un appel au « pot commun » pour les adhérents intéressés,
- avis favorable pour une participation par le biais du bénévolat,
- décision de reprendre le dossier après le 10<sup>ème</sup> anniversaire,
- consulter les adhérents au cours de la prochaine AGO.

## **7. Compte-rendu d'activité et projets du second semestre**

### **• Point financier au 18/06/19**

Jean FRÉBOURG indique que nous comptons 156 adhérents à ce jour dont 4 nouveaux adhérents. En fin d'exercice 2018 l'association comptait 159 adhérents. La DRH du Crédit Coopératif a fourni une liste de 6 futurs retraités à contacter. Jean FRÉBOURG rappelle que l'objectif pour 2019 est d'atteindre 167 adhérents et communique au Conseil d'Administration la situation financière détaillée. (Voir tableau en page 12)

### **• Sorties du 2<sup>nd</sup> trimestre**

- 16/04/19 La Garde Républicaine (20 adhérents),
- 28/05/19 Le Faubourg St Antoine (16 adhérents),

- 17/06/19 Exposition « Van Gogh, la nuit étoilée » (14 adhérents).
- **Projets pour le 2<sup>nd</sup> semestre**
  - Evelyne CARRÉ envisage de réitérer la sortie dans la Coulée Verte suivie de la visite du Musée des Colonies, pour le second semestre 2019.
  - Pour mémo :  
Rappel des autres décisions prises au CA du 11 avril 2019
    - a. 25/10/19 : « 100 % SANTE » Jean-Jacques PORIEL animera une conférence avec un représentant de KlésiaMut'.
    - b. 12/12/19 : « Loi de Finances 2019 et Perspectives » avec animation de Patrick LOPEZ.

## **8. 10<sup>ème</sup> Anniversaire de l'AACC (Patrick FALAISE)**

Résumé du compte-rendu de Patrick FALAISE transmis par e-mail aux administrateurs le 18/06/19

- ✓ A ce jour, 111 participants inscrits soit :
  - 55 adhérents individuels
  - 28 couples

Ce qui représente 83 adhérents. Après la réalisation d'une ultime relance, on peut estimer qu'un objectif autour de 120 inscrits pourrait être atteint, conformément au budget initial.
- ✓ Modalités de cette ultime relance :  
Jean FRÉBOURG établira une liste des adhérents à jour de leur cotisation 2019 n'ayant pas répondu et une liste des anciens adhérents de 2018 n'ayant pas réglé leur cotisation 2019 et les fera parvenir à tous les membres du Conseil d'administration pour démarchage individuel direct en fonction des contacts conservés par chacun.
- ✓ Invités VIP  
Ils seront invités par Jacques MIET.  
Il est très peu probable qu'ils puissent participer à l'ensemble de la manifestation, mais se limiteront sans doute à l'apéritif à quai.

A priori sont envisagés :

- Jean-Louis BANCEL
- Jérôme SADDIER
- Christine JACGLIN
- Un ou deux administrateurs (Mme DESGUEE de la Fédération des boutiques de gestion + 1)

Le surcoût éventuel pour les invités uniquement à l'apéritif à quai, reste à négocier avec Bleu Seine.

✓ Choix dans le menu Concorde :

○ Deux entrées :

- Escalope de foie gras poêlé aux raisins et Sauternes** (Choix par défaut)
- Papillote de Saint-Jacques et bar, essence de Truffes et légumes croquants

○ Deux plats (un poisson et une viande) :

- Escalope de bar et Saint-Jacques aux cèpes, Tian de légumes du soleil et mousseline aux truffes** (Choix par défaut)
- Filet de veau au citron confit, tulipe de pomme de terre, tian de légumes du soleil

Le principe retenu est d'informer les adhérents du choix fait a priori de l'entrée et du plat par défaut pour tout le monde et de ne suggérer la deuxième entrée ou le deuxième plat qu'en cas d'incompatibilité ou de problème d'allergie éventuelle (à nous signaler explicitement dans ce cas).

○ Buffet de desserts (5 sortes) à priori servi debout (à se faire confirmer)

✓ Préciser l'animation d'improvisation du Griffon :

- Intervention de la troupe après le retour à quai entre 15h30 et 16h45.
- 45 minutes à 65 minutes de prestation ?
- Quatre à cinq comédiens peuvent intervenir.
- Quels Thèmes d'improvisation ?
  - Tirés au sort dans les propositions des participants faites sur place,
  - Une information sera faite préalablement aux adhérents sur la nature de cette animation en même temps que le choix des

menus pour leur demander de préparer des thèmes d'improvisation à remettre sur place pour un tirage au sort.

- Quelle organisation des tables pour permettre un déroulement optimal de la prestation ?

A priori la compagnie a exprimé sa préférence pour intervenir sur un plateau situé à l'arrière du bateau plutôt qu'entre les tables, ce qui correspondrait à l'espace réservé pour l'apéritif en cas de mauvais temps.

- Champagne servi à table pendant la prestation. Le choix s'est porté sur le CHAMPAGNE LORIOT BRUT Tradition à 13,50 € la bouteille.

Quantité : 36 bouteilles pour un budget de 486€ permettant de servir entre 216 et 288 coupes selon le remplissage des coupes, ce qui permettra un minimum de deux coupes par personne. Frais de port 0,50 € / bouteille, mais possibilité de se faire livrer sans frais dans un dépôt du côté de Houdan. Commande, récupération et stockage : Patrick FALAISE.

- ✓ Conception et envoi le bordereau de confirmation pris en charge par Jean FRÉBOURG et Patrick FALAISE
  - Date d'envoi pour le 5 juillet et de retour avant le 5 septembre.
  - Confirmation du nombre de participants.
  - Demande de versement du solde.
  - Information sur le choix par défaut de l'entrée et du plat du menu et demande explicite de la deuxième entrée et/ou du deuxième plat si incompatibilité.
  - Présentation de l'animation et suggestion de réfléchir à des thèmes d'improvisation à amener le 3 octobre pour tirage au sort.

- ✓ Il est décidé de ne pas faire de plan de table mais de prévoir une place réservée par table pour qu'il y ait un administrateur du CA à chaque table
- ✓ Décision de demander un devis pour laisser un petit souvenir de la journée à chaque participant.

***N.B. : le coût du marquage du logo, en quadrichromie, de l'AACC peut excéder le prix du support.***

Un stylo d'aspect soigné avec une gravure laser de notre logo sans couleur et de la mention 10 ans pourrait être une solution moins coûteuse.

Chantale FALAISE consultera son ancienne entreprise spécialisée dans la communication par l'objet.

✓ **Rappel du calendrier prévisionnel**

○ **Jeudi 19 septembre 2019 :**

Confirmation par mail à Bleu Seine des deux entrées et des deux plats choisis dans le menu

○ **Mercredi 25 septembre 2019 :**

Préparation diaporama de toutes les photos de nos sorties (environ 800) à projeter aléatoirement pendant l'apéritif et/ou le repas en fonction aménagement de la salle. Diaporama, fourniture ordinateur et rétroprojecteur : Patrick FALAISE. Ecran fourni par Bleu Seine.

○ **Jeudi 26 septembre 2019 :**

Confirmation par mail à Bleu Seine à l'issue de notre prochain CA :

- Du nombre exact de personnes pour la croisière et éventuellement les personnes supplémentaires à l'apéritif à quai.
- Du plan de table souhaité si contraintes particulières pour la prestation d'improvisation.
- Se faire préciser auprès de Bleu Seine s'il s'agit de tables rondes ou ovales de 8 personnes

Visite sur place de Patrick FALAISE avec Nathalie PALCY (Bleu Seine) pour régler éventuellement les derniers détails si nécessaire.

## **9. Questions Diverses**

Le principe de l'organisation d'un conseil d'administration et d'une rencontre en Région est confirmé pour 2020. Cette rencontre pourrait se tenir en juin 2020 à Lyon. Cette réunion pourrait être complétée par une conférence sur le thème de la soie, animée par Marie-Christine LI SEN LIE, suivie d'une visite du Musée de l'Association « Soierie Vivante ».

Jacques MIET reprendra contact avec Jean-Jacques MARTIN pour mettre au point l'organisation de cette rencontre régionale.

~~~~~

**DATES DES**  
**PROCHAINS CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Jeudi 26 septembre 2019, 10h00 ➔ lieu à confirmer**

**Mardi 10 décembre 2019, 10h00 ➔ lieu à confirmer**

~~~~~

